Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG

Mercredi 4 Janvier 2023

GARD

ST GENIES DE MALGOIRES : stade de la Grand Terre du 01.07 au 03.01.23 (pour travaux), l'arrêté **est prolongé jusqu'au 26.01.23** ; les rencontres catégories de U6 à U17 y compris les féminines joueront sur le terrain de ST ANASTASIE.

VESTRIC : stade municipal du 3.12 au 04.01.23

TAVEL : Stade municipal du 9.12 jusqu'à nouvel ordre

CALVISSON : stade pelousé le 3 et 4 janvier 2023

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

LOZERE

04/01/2023